

Mes dernières volontés

Extrait de « Mes dernières volontés - Ce qu'il faut savoir et comment s'y prendre »

Édité par l'Association suisse de La Main Tendue - Case postale 835, 3000 Berne 9 - www.143.ch

Modifié par Laurent Besset pour l'adaptation française

Chère lectrice, cher lecteur,

Pour un grand nombre de personnes, décès et succession sont des sujets sensibles.

Est-ce pour cela que seulement trois personnes sur dix rédigent un testament ?

Notre objectif, en réalisant ce document, est de vous aider à empoigner ce sujet. Nous voulons ainsi mettre à votre disposition des renseignements et des conseils vous permettant de formuler de manière correcte vos dernières volontés. Il est judicieux de rédiger un testament, cela précise ce que vous souhaitez laisser et à qui. Bien des malentendus ou même des querelles peuvent ainsi être évitées, et vous pouvez par ailleurs favoriser des personnes ou des institutions qui vous tiennent à cœur. Merci donc de vous pencher sur ce sujet sensible. Les membres de votre famille vous seront reconnaissants de votre prévoyance ; elle les aidera certainement à surmonter des moments difficiles.

Pensez donc à :

- **Remplir les rubriques de ce document au crayon ; vous pourrez ainsi toujours les modifier.**
- **Vérifier de temps en temps si vos indications sont encore valables ou si elles doivent être corrigées.**
- **Discuter assez tôt de vos dernières volontés avec les membres de votre famille, de préférence en vous référant à ce document.**
- **Conserver vos documents de préférence en un lieu unique que vous décrirez avec précision.**
- **Conserver ce document séparément de votre testament.**

Chère famille,

En ces jours difficiles, vous apprécierez que la défunte ou le défunt ait pensé assez tôt à «l'après».

Cela ne vous enlèvera pas votre chagrin et ne diminuera en rien votre douleur,

mais allègera les tâches que vous devrez encore accomplir.

Informations destinées à ma famille

Données personnelles

Nom / prénom

Date de naissance

Lieu de naissance : Commune, pays d'origine

Médecin de famille ou hospitalier / téléphone : certificat de décès

Entreprise funéraire

Dernières volontés de fin de vie - Indications et souhaits pour l'après décès

Confession

Testament

Exécuteur testamentaire

Tutelle / assistance

Consulter : « Je dois faire face au décès d'un proche » : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F16507.xhtml>

Directives destinées à ma famille immédiatement après le décès

Endroit où les documents et les clés sont déposés :

Documents/clés

Lieu

- ☒ Livret de famille : à remettre (avec le certificat de décès) à l'entreprise funéraire

- ☒ Passeport / carte d'identité (pour les étrangers)

- ☒ Procurations

- ☒ Contrat de mariage et pacte successoral

- ☒ Contrat de concubinage

- ☒ Clés importantes (clés de réserve)
- ☒ Clés de banque
- ☒ Clé de voiture

- ☒ Polices d'assurances

- ☒ Carte de donneur d'organes

Objets de valeur (y compris ceux non déclarés aux impôts)

Lieu

Personnes à informer : Qui faut-il informer ?

Les adresses et numéros de téléphones sont indiqués dans une liste séparée se trouvant :

Privé :

- ☒ Les parents et les personnes de confiance (classes par ordre d'importance)

- ☒ Les amis

- ☒ L'associé professionnel, le co-associé, l'employeur

- ☒ Le propriétaire du logement / le bailleur

- ☒ Le concierge (dispose d'un double de clé oui / non)

- ☒ La femme de ménage (dispose d'une clé oui / non)

- ☒ Les voisins

Officiel :

- ☒ État civil du lieu de décès (dans les 48 heures)
- ☒ avec certificat médical
- ☒ avec livret de famille ou acte de mariage

- ☒ Entreprise funéraire

- ☒ Ecclésiastique / paroisse

Avant les obsèques

- ☐ exposition sur le catafalque dans le salon funéraire de l'entreprise de pompes funèbres
- ☐ conservation à la morgue de l'hôpital
- ☐ conservation au domicile
- ☐ toilette funéraire ou soins de conservation par un thanatopracteur
- ☐ possibilité de se recueillir, de rendre hommage, de veiller le défunt jusqu'à la mise en bière

Faire-part

- ☐ Laisser à la famille le choix du texte et de la présentation
- ☐ Rédiger soi-même le texte et décider de la présentation du faire-part ;

Il se trouve :

- ☐ A qui le faire-part doit-il être envoyé ?

La liste des journaux et des parents se trouve :

ou

- ☐ Pas de faire-part de décès

- ☐ A la place de fleurs on peut penser aux institutions suivantes :

Obsèques

(prière de se référer aux prescriptions en vigueur dans la commune et le canton)

Cercueil ☐ simple ☐ de prix moyen ☐ luxueux ☐ déjà choisi chez :

- ☐ Enterrement à :

- ☐ Tombe individuelle ☐ Tombeau de famille

- ☐ Crémation / urne à :

Inhumation ☐ dans un columbarium ☐ dans un quartier des cendres ☐ dans un jardin du souvenir

ou ☐ dispersion des cendres selon indications particulières

- ☐ Inhumation dans un lieu précis selon instructions et situé à :

- ☐ J'ai déjà passé un contrat avec une entreprise de pompes funèbres :

Cérémonie funèbre

- ☐ Cérémonie funèbre selon ma confession, ma communauté religieuse

Mes idées et mes directives se trouvent :

Orateur neutre :

Nom / lieu / téléphone

- ☐ Pas de cérémonie funèbre religieuse - Cérémonie laïque.

Les directives concernant les adieux que je souhaite se trouvent :

- ☐ Musique, portage du cercueil, repas ou buffet après l'enterrement

Des indications spécifiques se trouvent :

Remerciements

- ☐ La rédaction et la présentation des remerciements seront faites par la famille.

- ☐ Les remerciements rédigés par moi-même se trouvent :

Pierre tombale

- ☐ Le choix de la pierre et de l'inscription est laissé à la famille

- ☐ Elle a été choisie et commandée par moi-même chez :

Entretien de la sépulture

- ☐ Il sera organisé par ma famille

Madame/Monsieur/famille

- ☐ Il est organisé par moi-même

Le compte réserve aux frais d'entretien se trouve chez :

- ☐ Il sera pris en charge par le jardinier officiel du cimetière

Jardinier :

Directives destinées à ma famille plus tard après le décès

Endroit où les documents et les clés sont déposés :

Documents/clés

Lieu

- ☒ Pièces bancaires (dépôts, cédules)
- ☒ Qui possède des procurations ?
- ☒ Livret militaire
- ☒ Factures impayées, débiteurs
- ☒ Quittances
- ☒ Dossier des impôts
- ☒ Cartes de crédit (qui connaît le code, le numéro PIN ?)
- ☒ Donations régulières à une institution
- ☒ Obligations envers des tiers (descendants hors mariage, filleuls)
- ☒ Bijoux, collection de timbres, monnaies, antiquités, etc., selon liste séparée

Dispositions à prendre

- ☒ Contacter le notaire : pour déclencher le règlement de la succession
- ☒ Informer les banques : envoi d'un acte de décès pour fermeture des comptes (sauf compte-joint)
- ☒ Informer les employeurs ou les caisses de retraite : envoi d'un acte de décès
- ☒ Informer les assurances (vie, accidents, maladie), les mutuelles de santé : envoi d'un acte de décès
- ☒ Informer les caisses maladies et complémentaires santé : envoi d'un acte de décès
- ☒ Informer les assurances auto, immobilier : envoi d'un acte de décès - Déposer les abonnements de train, bus
- ☒ Résidence de vacances : prévenir la gérance - Billet d'avion : envoi d'un acte de décès
- ☒ Prévenir les locataires des immeubles propriétés de la personne décédée
et Régler l'administration des immeubles locatifs propriétés de la personne décédée
- ☒ Résilier les abonnements de téléphone, radio, concession TV, opérateur câble, branchement internet :
- ☒ Résilier les abonnements suivants :
- ☒ Dénoncer l'adhésion aux associations suivantes :
- ☒ Informer les associations professionnelles, politiques, sociétés, coopératives :
- ☒ Rendre aux tiers les objets prêtés suivants :
- ☒ Récupérer les objets suivants prêtés à des tiers :